

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Réunion Publique d'Information

Maison des Arts Créatifs et de la Culture - IZON Jeudi 14 décembre 2023 – 19h00







- Compétences
- Assainissement collectif : Système sous-vide
- Gestion des intempéries :
 - présentation des problématiques identifiées,
 - ✓ plans d'actions à court et à moyen terme,
 - communication auprès des administrés-usagers.

Compétences



EAUX PLUVIALES



COMMUNE

gestionnaire des flux (entretien et création des ouvrages, ...)

EAUX USEES



SYNDICAT (SIAEPA Région d'Arveyres)

propriétaire des ouvrages

(gestion patrimoniale, investissement, ...)

DELEGATAIRE (SUEZ Eau France)

exploite les ouvrages (assurer le bon fonctionnement, renouveler les équipements, ...) CALI:

Arveyres

Cadarsac

Daignac

Dardenac

Espiet

Génissac

IZON

Moulon

Nérigean

Saint-Germain-du-Puch Saint-Quentin-de-Baron

Tizac-de-Curton Vayres

26 délégués titulaires 26 délégués suppléants Délégation des compétences communautaires et communales

EAU POTABLE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Baron Camiac-et-Saint-Denis Grézillac Guillac Lugaignac

Par commune : 2 délégués titulaires 2 délégués suppléants



SIAEPA Région d'Arveyres

36 délégués titulaires 36 délégués suppléants

EAU POTABLE

Délégation de Service Public Régie Intéressée du 01/01/2018 au 31/12/2027 Régisseur : SUEZ Eau France

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Délégation de Service Public Affermage du 01/09/2011 au 31/12/2023 Fermier : SUEZ Eau France

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Régie avec prestation de service Période de contrôle 2022–2027 (6 ans)

SIAEPA Région d'Arveyres - Chiffres clés (2022)



Eau potable: 11 976 abonnés 2 656 (Izon)

Assainissement collectif:

7 512 abonnés 2 466 (Izon)

Assainissement non collectif: 9 419 habitants 455 (Izon)

ETAT

Préfecture de Bordeaux Sous-préfecture de Libourne

Contrôle de la légalité des actes et des marchés publics, veille juridique.

SGC de Coutras

Exécution budgétaire et comptable, contrôle des actes.

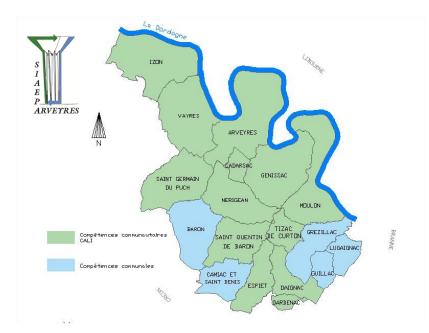
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (DDTM 33)

Contrôle réglementaires des équipements d'eau potable et d'assainissement collectif, vérification de la gestion des matières de vidange.

Agence Régionale de Santé (ARS Nouvelle Aquitaine)

Contrôle sanitaire de la distribution d'eau potable.

SERVICES EXTERIEURS



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Préfecture de Bordeaux

Conseil Départemental de la Gironde (CD 33)

Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG)

Assistance technique, subventions d'études et d'équipements.

DELEGATAIRE

SUEZ Eau France

Suivi et exploitation des équipements d'eau potable et d'assainissement collectif, gestion de la clientèle, facturation.

MAITRE D'ŒUVRE

SOCAMA Ingénierie

Etablissement de projet, suivi de travaux, ingénierie.

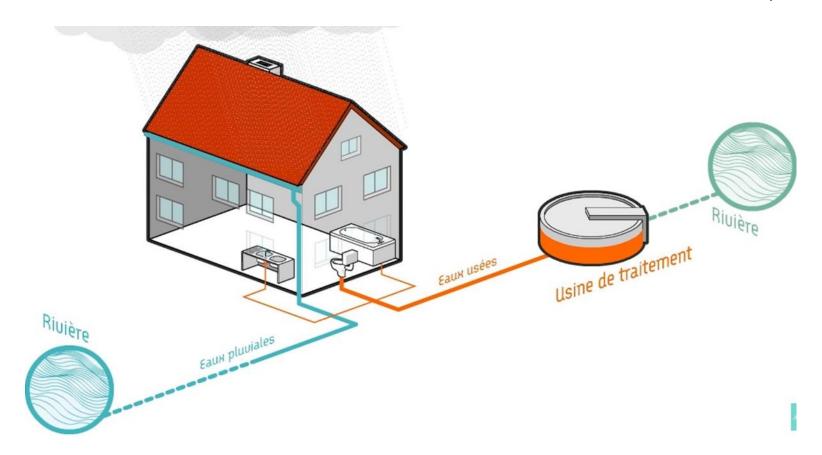
ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

PPS Collectivités

Suivi et contrôle de la gestion des services publics confiés au délégataire dans le cadre de contrat de délégation.

Assainissement collectif : Séparation des Eaux Pluviales





Assainissement collectif : Boîte de branchement

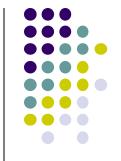


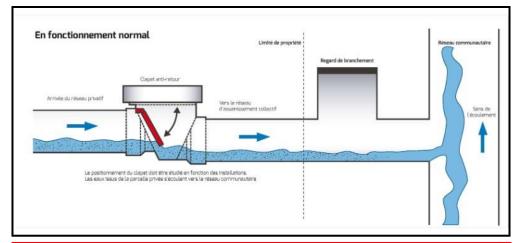


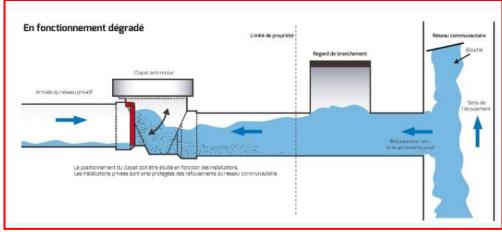
Assainissement collectif: Raccordement



Assainissement collectif: Raccordement – Clapet anti-retour

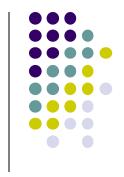






Le clapet anti-retour sert à se prémunir des retours d'eaux polluées et chargées, notamment si l'habitation est située plus bas que le réseau d'assainissement.

Assainissement collectif: Système VACUVIDE

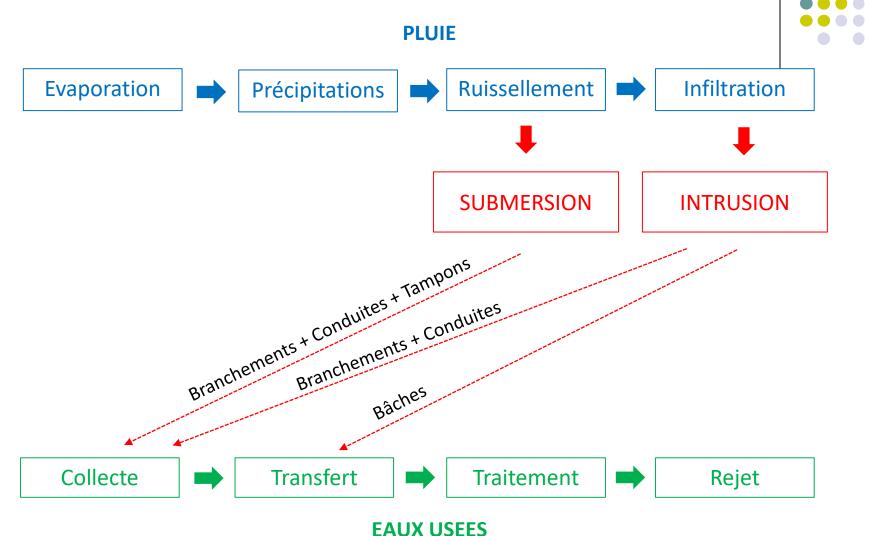


<u>VACUVIDE®</u> est une technologie dédiée à la collecte des eaux usées par dépression.

Elle est particulièrement adaptée aux zones difficiles ou sensibles où la collecte gravitaire traditionnelle s'avère coûteuse à mettre en œuvre :

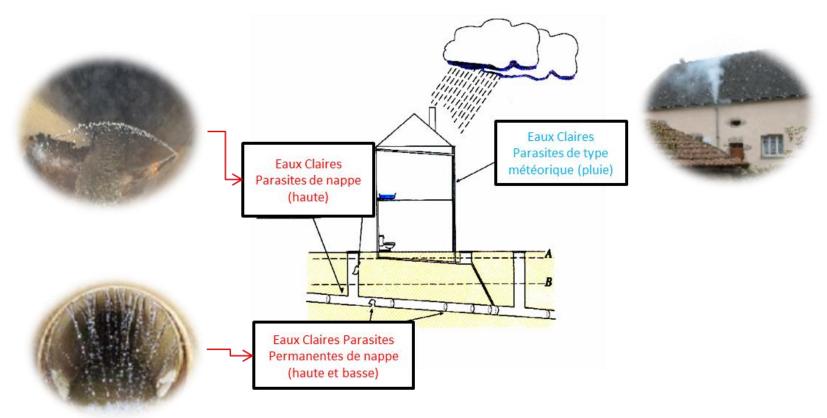
- terrain plat
- zones inondables et/ou nappes affleurantes

Présentation des problématiques identifiées - Cycle de l'eau



Présentation des problématiques identifiées – Cycle de l'eau





Impact des Eaux Claires Parasites sur un réseau d'eaux usées de type « séparatif »

Présentation des problématiques identifiées – Surcharges hydrauliques



Assainissement impacté par les eaux parasites

Période	Centrale de Vide		STEP	Moyens	Site
	CV 1	CV 2	SIEF	ivioyens	Site
Par temps sec	50 m³/h 500 m³/j	50 m³/h 500 m³/j	600 m³/j (nominal) 585 m³/j (moyenne)	Camions : 2 Agents : 2	Agence de Montagne
Oct. à Déc.				Camions: $2 \rightarrow 5$	STEP Libourne : 8h00-19h00
2023	800 m³/j	900 m³∕j	1 000 m³/j	Agents : 3 → 6	Agence de Montagne
				7j/7	

- 1^{er} novembre au 5 décembre 2023 609 contacts (IZON et VAYRES) :
 - 575 concernent des demandes d'interventions
 - 34 concernent des demandes d'informations
- 300 à 350 foyers impactés par la situation actuelle soit environ 10 % des usagers.

Présentation des problématiques identifiées – Surcharges hydrauliques



Assainissement impacté par les eaux parasites

Apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement par :

- ➤ Intrusion : étanchéité des ouvrages (bâches de transfert, regards, conduites, boîtes de branchement, ...),
- Branchements privés non conformes



Présentation des problématiques identifiées – Surcharges hydrauliques



Assainissement impacté par les eaux parasites :

Apport d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement par :

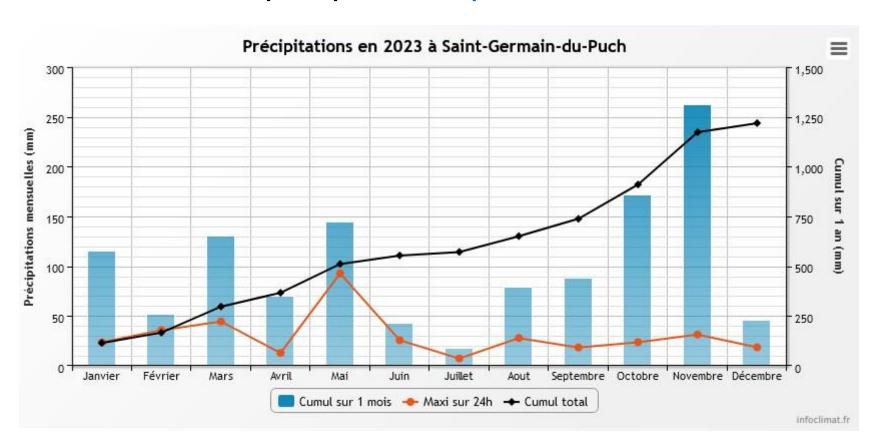
Submersion: eaux de voiries non canalisées, débordements des collecteurs (fossés, busages, ...), saturation des terrains, ...



Présentation des problématiques identifiées – Surcharges hydrauliques



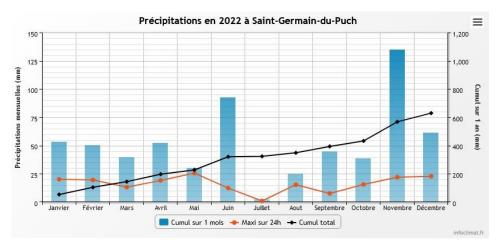
Assainissement impacté par les eaux parasites : PLUVIOMETRIE

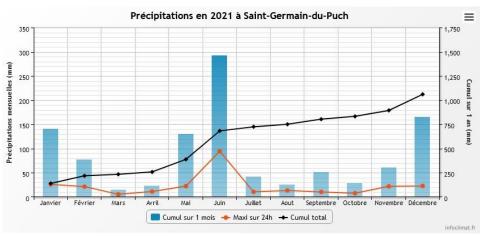


Présentation des problématiques identifiées – Surcharges hydrauliques



Assainissement impacté par les eaux parasites : PLUVIOMETRIE





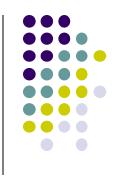
Responsabilité des acteurs publics et privés - Assainissement



- Commune : responsable de la salubrité publique
- SIAEPA Région d'Arveyres : maître d'ouvrage / responsable des investissements pour fiabiliser le système (limiter les infiltrations et mandater l'exploitant pour contrôler les branchements)
- **SUEZ** : exploitant responsable de la **gestion du service** (surveillance du système, maintenance des équipements, intervention sur site, curage, débouchage, ...)
- Usager : respect du règlement de service (nature des rejets : pas d'eaux pluviales ni de lingettes, ...)

Garantir la salubrité publique et la protection de l'environnement

Responsabilité des acteurs publics et privés – Eaux pluviales



- Commune : gestion des eaux pluviales hors GEPU et GEMAPI création, réhabilitation, redimensionnement et entretien des ouvrages de régulation
- CALI et/ou Commune : gestion des eaux pluviales GEPU et GEMAPI — création, réhabilitation, redimensionnement et entretien des ouvrages de régulation. A noter que la GEPU n'intègre pas la gestion des fossés, grilles et avaloirs collectant des eaux de voirie et de toiture ainsi que les busages entre deux fossés (compétence voirie) et les espaces verts (compétence communale).

Garantir la sécurité des personnes et des biens

Gestion des intempériesPlan d'actions à court terme - Assainissement



SIAEPA Région d'Arveyres :

- Etancher les bâches de transfert impactées par les intrusions (≈ 5 % du parc),
- Réhabiliter les réseaux de collecte,
- Contrôle exhaustif des branchements en parties publiques et privées

SUEZ :

- Pomper les bâches de transfert impactées par les submersions et les intrusions,
- Inspecter les secteurs prioritairement impactés par les eaux parasites (télésurveillance, ...)

Gestion des intempériesPlan d'actions à moyen terme - Assainissement



Commune:

 Exercer le pouvoir de police pour mettre en conformité les branchements en partie privée

SIAEPA Région d'Arveyres :

 Diagnostic du système de collecte et de traitement des eaux usées sur 2023/2024 pour identifier les points défectueux et engager un programme d'investissements

SUEZ:

Renouveler les équipements conformément au contrat de DSP

Gestion des intempériesPlan d'actions à moyen terme - Assainissement



SIAEPA Région d'Arveyres:

- Le diagnostic périodique (tous les 10 ans) a pour objectif d'identifier les problématiques sur les systèmes de collecte et de traitement pouvant entraîner des dysfonctionnements :
 - ✓ Intrusion d'Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'assainissement : Eaux de nappes, eaux de pluies, fuites d'eau potable
 - Extrusion d'eaux usées vers le milieu naturel : Cassures, fissures, mauvais raccordement des évacuations
 - ✓ **Zones de débordement** : Diamètres insuffisants, mauvais raccordement eaux usées/eaux pluviales

Gestion des intempériesPlan d'actions à moyen terme - Assainissement



SIAEPA Région d'Arveyres:

- Ce diagnostic se déroule en 4 phases :
 - Recueil des données, reconnaissance des réseaux, proposition de points de mesures,

Avril à Juillet 2023

✓ Campagnes de mesures, inspections nocturnes et proposition des investigations complémentaires,

Septembre 2023 à Février 2024

✓ Localisation précise des anomalies (passage caméra et tests de branchements),

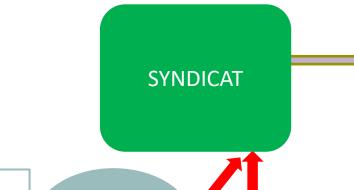
Décembre 2023 à Mars 2024

✓ Synthèse de la situation actuelle et projections futures, synthèse des désordres, chiffrage, programme des travaux.

Avril à Juin 2024







- Gestion du patrimoine
- Programme d'investissements
- Pilotage de l'exploitant

- Missions de maîtrise d'œuvre (Etudes et travaux)
- Etudes spécifiques d'ingénierie
- Conseils sur la programmation des opérations de travaux

SOCAMA
Bureau
d'études

SUEZ Délégataire

- Exploitation courante des installations,
- Renouvellement programmé des équipements en fin de vie et à la casse des équipements
- Assure la continuité de service
- Rôle de conseil vers le Syndicat et son Bureau d'études

3 axes pour une amélioration durable du fonctionnement des réseaux sur le territoire

Actions à court terme

SUEZ

Gestion de la phase de crise avec mise en place d'un pompage par camions, Rétablir le fonctionnement

du process

Transfert du retour d'expérience et des constats sur l'état des lieux structurel et fonctionnel du process

Modifier le réseau durablement

SYNDICAT

Diagnostic de l'état patrimonial des installations et établissement du plan prévisionnel des investissements à réaliser

Gestion de crise en concertation avec son exploitant

Cadrage budgétaire

Adapter les foyers

USAGERS

Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement

Mise en place de clapet anti-retour

Réglementation

Communication auprès des administrés-usagers – Assainissement



- Commune et SIAEPA Région d'Arveyres :
 - Réunion publique échanges avec les administrés-usagers
- SUEZ:
 - Répondre aux sollicitations des usagers

0 977 401 117

Service d'urgence 24h/24

Appel non surtaxé

Merci de votre attention



SIAEPA de la Région d'Arveyres

12 bis, Route de Libourne

33 750 SAINT GERMAIN DU PUCH

Téléphone: 05.57.24.00.28

Courriel: siaepa-arveyres@wanadoo.fr

Site internet: www.siaepa-arveyres.fr

Application:

PanneauPocket



